

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 13 MARS 2019, 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE LA PRÉFÈTE, MADAME NADIA MINASSIAN, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M ^{me} Louise Langlois, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

Ainsi que le personnel de la MRC du Rocher-Percé :

M. Mario Grenier, directeur général

Est absente :

M^{me} Christine Roussy, directrice générale adj. / secrétaire-trésorière adj. & aménagiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h par madame Nadia Minassian, préfète. Monsieur Mario Grenier, directeur général, agit à titre de secrétaire d'assemblée en l'absence madame Christine Roussy, directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe et aménagiste.

19-03-038-O

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la préfète, madame Nadia Minassian, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

19-03-039-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 18 FÉVRIER 2019

Sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 février 2019.

19-03-040-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DE CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 15 FÉVRIER AU 7 MARS 2019

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 15 février 2019 au 7 mars 2019, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 13959 à 14008 au montant de 393 057,58 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 2616 à 2635, au montant de 59 178,49 \$, le tout pour un total de 452 236,07 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je soussigné, Mario Grenier, directeur général, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

19-03-041-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 7 MARS 2019

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la liste des comptes à payer au compte 11653 en date du 7 mars 2019, au montant 276 718,94 \$, soit approuvée par les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé et que le directeur général, monsieur Mario Grenier, soit autorisé à procéder au paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je soussigné, Mario Grenier, directeur général, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

19-03-042-O

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a pris connaissance de la demande de congé sans solde présentée par monsieur Richard Duguay.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte d'accorder à monsieur Richard Duguay, conseiller en développement local et régional, un congé sans solde de 6 mois, selon les termes de la politique salariale de la MRC, débutant le 27 mai 2019 et se terminant le 27 novembre 2019.

19-03-043-O

EMBAUCHE D'UNE CHARGÉE DE PROJET – PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE DE SPORT, DE L'OPTIMISATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES SPORTS ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

CONSIDÉRANT que les trois candidat(e)s répondent adéquatement aux exigences et responsabilités de ce poste mais que la candidature et le profil de la candidate 3 se démarquent;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur de la Politique de sport quittera ses fonctions à la mi-avril, côté gestion;

CONSIDÉRANT que ce travail nécessite une forte expérience, du leadership, du tact et des capacités interpersonnelles permettant de travailler avec des organisations et individus de différents horizons;

CONSIDÉRANT que l'action « déployer la politique sportive » fait partie intégrante de la planification stratégique 2019-2023 de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution 19-01-006-E de la MRC autorisant le directeur général à procéder à l'ouverture de ce poste;

CONSIDÉRANT que le travail sera encadré par le comité pilote et un comité consultatif, dont font partie l'URLS, la MRC et les municipalités locales;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- De procéder à l'embauche de madame Audrey Fraser, pour une entrée en fonction le ou vers le 18 mars 2019, pour une période de 26 semaines avec possibilité de renouvellement. Le traitement salarial est de 27 \$ / h + les avantages sociaux.
- Qu'un contrat soit signé entre les deux parties pour officialiser cette embauche et déterminer les objectifs à atteindre durant cette période.
- Que le directeur général soit autorisé à conclure une entente avec la candidate

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT LA GESTION DU PADF – 2018-2021

CONSIDÉRANT la signature imminente de l'entente de délégation concernant la gestion du programme durable des forêts, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région administrative de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que les cinq municipalités bénéficieront de 466 829 \$ annuellement pour l'application de l'entente;

CONSIDÉRANT que l'article 9 de l'entente de délégation stipule qu'il est possible d'apporter des modifications à l'entente, tant que celles-ci ne changent pas la nature de ladite entente;

CONSIDÉRANT qu'étant donné la présence de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, l'importance des retombées socioéconomiques de la forêt commerciale intramunicipale pour les territoires des signataires et la nécessité de maintenir les emplois dans le secteur forestier, il est impératif de changer les ratios de répartitions par volet;

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par les autres MRC de la Gaspésie en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT**, d'ajouter une annexe à l'entente de délégation concernant la gestion du programme d'aménagement durable des forêts, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région administrative de la Gaspésie afin que soient inclus les ratios des répartitions budgétaires suivants :

- Objectifs du programme : Pourcentage de l'enveloppe totale
- Frais de gestion et d'administration attribués à la MRC délégataire désignée : Maximum de 5 %
- Objectif 3.1 (lorsqu'applicable) : Minimum de 25 %
- Objectifs spécifiques 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5 : Solde résiduel

Répartition budgétaire – PADF 2018-2021

Objectif 3.1 : Coordination des TGIRT de la Gaspésie

Objectif 3.2 : Aménagement forestier sur les TFR de la Gaspésie

Budget disponible par année :

Objectifs globaux	Répartition	Budget
3.1	70 %	326 780 \$
3.2	25 %	116 707 \$
Gestion et administration de l'entente – MRC désignée	5 %	23 341 \$
Sommation :	100 %	466 829 \$

Objectif 3.2 Travaux d'aménagement forestier sur les TFR	PADF 2018-2021		
	2018	2019	2020
MRC de Bonaventure	100 062 \$	100 062 \$	100 062 \$
MRC d'Avignon	107 015 \$	107 015 \$	107 015 \$
MRC du Rocher-Percé	41 717 \$	41 717 \$	41 717 \$
MRC de la Côte-de-Gaspé	17 961 \$	17 961 \$	17 961 \$
MRC de la Haute-Gaspésie	60 026 \$	60 026 \$	60 026 \$
	326 781 \$	326 781 \$	326 781 \$

19-03-045-O

POLITIQUE DE COMMANDITES DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT que la MRC reçoit des demandes de commandite sur une base régulière de la part d'organismes, de regroupements ou de particuliers;

CONSIDÉRANT que la MRC doit se doter d'une politique de gestion des demandes de commandite;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique normalisera l'analyse des demandes et établira certaines balises;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé instaure la Politique de commandites de la MRC du Rocher-Percé.

19-03-046-O

OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION INTÉRIEURE PARTIELLE DE L'ÉDIFICE ADMINISTRATIF DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de cinq entrepreneurs pour des travaux de rénovation intérieure partielle de l'édifice administratif de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a déposé une soumission dans les délais requis et que celle-ci est conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le contrat à MFT & Fils Inc., au montant de 87 933,12 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec le devis d'appel d'offres.

19-03-047-O

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION DANS LE CADRE DU PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ POUR LA PÉRIODE 2019 — 2022

CONSIDÉRANT le Programme *Mobilisation-Diversité* du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louissette Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le directeur général, monsieur Mario Grenier, à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre du Programme *Mobilisation-Diversité* pour la période 2019-2022 et à signer tout document relatif à la convention d'aide financière.

19-03-048-O

AVIS DE MOTION - PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÉGLEMENT NUMÉRO 314-2019 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Henri Grenier, que lors d'une séance ultérieure du conseil de la MRC du Rocher-Percé, sera présenté pour adoption le règlement numéro 314-2019 déterminant les modalités de publication des avis publics. Le règlement numéro 314-2019 a pour objet de déterminer les modalités de publication des avis publics de la MRC du Rocher-Percé.

Le projet de règlement qui suit est déposé.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 314-2019 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

2. OBJET

Le présent règlement a pour objet de déterminer les modalités de publication des avis publics de la MRC du Rocher-Percé.

3. AVIS PUBLICS ASSUJETTIS

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la MRC.

4. MODALITÉS DE PUBLICATION

La publication des avis publics de la MRC se fait :

1. par publication sur le site Internet de la MRC (www.mrcrocherperce.qc.ca);
2. par affichage à l'endroit prévu à cette fin à la MRC.

5. EXCEPTIONS

Lorsque la loi prescrit un mode spécifique de publication ou d'affichage, l'avis public sera également donné suivant ces dispositions spécifiques telles que, notamment, les dispositions portant sur l'avis de vente à l'enchère publique d'immeubles pour défaut de paiement de taxes, les avis pour les demandes de soumissions publiques, l'avis annonçant un processus de consultation publique prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, etc.

6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

19-03-049-O

POURSUITE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2016-2019 / RECONDUCTION DE L'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que nous avons déjà presque 2 années de partenariat avec ce nouveau programme de Soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (PSM) du ministère de la Sécurité publique pourvu d'une enveloppe budgétaire de près de 4 M\$ sur trois ans, entièrement destinée au milieu municipal;

CONSIDÉRANT que nous déposerons, pour le 15 mars 2019, notre reddition de compte pour la réalisation du plan d'action 2018-2019;

CONSIDÉRANT le renouvellement de notre demande afin de poursuivre avec les volets 2, 3 et 4 dudit programme (obligation ministérielle), soit :

- Volet 2 : mise en place de mesures préventives découlant d'un plan d'action
- Volet 3 : développement ou bonification d'un service de travail de rue
- Volet 4 : programme d'animation après école

CONSIDÉRANT que ce programme peut nous soutenir dans les 3 volets à une hauteur de 102 500 \$ conditionnellement à une participation financière de 25 000\$ du milieu;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec est membre de notre comité de travail de prévention de la criminalité et que le projet de cadets de la SQ est déjà identifié comme action à inscrire à notre plan et sera partenaire financier dans ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le directeur général, monsieur Mario Grenier, à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du PSM 2022 et à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière. Le tout conditionnel à l'approbation du plan d'action par le conseil de la MRC.

19-03-050-O

AUTORISATION DE SIGNATURE -- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LE SOUTIEN À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE DANS LE CADRE DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) rend disponible une aide financière aux organismes municipaux dans le cadre de son Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé autorisent le directeur général, monsieur Mario Grenier, à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière et à signer tout document relativement à cette demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le soutien à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le cadre de son Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

19-03-051-O

EMBAUCHE DE MADAME LOUISANNE TARDIF-LEBLANC -- STAGIAIRE EN AMÉNAGEMENT

Sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise l'embauche de madame Louisanne Tardif-Leblanc à titre de stagiaire en aménagement pour la période estivale;
- que madame Tardif-Leblanc soit rémunérée au taux horaire de 18\$, pour une période de 14 semaines débutant le 6 mai 2019, à raison de 32 ½ heures/semaine, et ce, sous la supervision de madame Christine Roussy, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe & aménagiste de la MRC du Rocher-Percé.

19-03-052-O

FOURNITURES DE BOUTURES -- AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte de procéder à un appel d'offres pour la fourniture de boutures de saules et mise en terre au site de plantation de saules, le tout en conformité avec la politique de gestion contractuelle.

19-03-053-O

TRAVAUX D'INSTALLATION DE SYSTÈME D'IRRIGATION - AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES

Sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte de procéder à un appel d'offres pour la réalisation des travaux d'installation de système d'irrigation du site de la plantation de saules, le tout en conformité avec la politique de gestion contractuelle.

**FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO)
ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT
SOCIOÉCONOMIQUE**

La responsable du développement socioéconomique, madame Christine Hautcoeur, a présenté, en séance de travail le 12 mars 2019, les dossiers dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO) et déposé les recommandations du comité d'investissement socioéconomique.

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, à la suite des recommandations du comité d'investissement socioéconomique, les projets ci-dessous décrits :

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FA0-2018-2019-35	Ville de Percé	Addendum étude retombées touristiques	7 832 \$	99 790 \$
FA0-2018-2019-57	Ville de Grande-Rivière	Municipalisation du Parc industriel	20 160 \$	25 200 \$
FA0-2018-2019-58	Les sentiers Rocher-Percé	Sentiers de motoneige « Accès à Percé »	30 000 \$	61 000 \$
FA0-2018-2019-59	Office de tourisme R-P	Activités promotionnelles 2019	31 400 \$	140 980 \$
TOTAL			89 392 \$	326 970 \$

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

OCTROI DE CONTRAT -- ANALYSE DU RAPPORT GÉOTECHNIQUE ET VALIDATION DES COÛTS -- TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT l'obtention de l'aide financière du gouvernement du Québec pour la réfection et l'allongement de la piste de l'aéroport du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé a obtenu en bonne et due forme le rapport géotechnique de la firme Englobe;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé doit faire interpréter le rapport géotechnique pour préciser certains aspects du projet et valider les coûts estimés;

CONSIDÉRANT que ces travaux comportent une dépense inférieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que la soumission déposée le 8 mars 2019 par l'entreprise est conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le contrat à Tetra Tech QI inc., firme de génie-conseil, au montant budgétaire de 2000 \$, taxes en sus, pour l'analyse du rapport géotechnique de la firme Englobe et pour valider certains aspects et coûts du projet de réfection et d'allongement de la piste de l'aéroport du Rocher-Percé.

19-03-056-O

DÉPÔT DU BUDGET ET ADOPTION DE LA QUOTE-PART 2019 DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES ANSES INC.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de Transport adapté et collectif des Anses inc. a dressé son budget pour l'exercice financier 2019 dont copie est déposée aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT que, pour l'année financière 2019, il est prévu un budget équilibré avec des revenus et dépenses totalisant respectivement 387 654 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé doit adopter une résolution acceptant la quote-part municipale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé reçoive le dépôt du budget 2019 de l'organisme Transport adapté et collectif des Anses inc. et adopte, par la présente, la quote-part municipale pour l'année 2019, d'un montant de 48 000 \$.

19-03-057-O

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 20 h 05.

Nadia Minassian
Préfète

Mario Grenier
Directeur général & sec.-trésorier